

Écrit par GA/HPN
Mardi, 12 Janvier 2016 08:56



A la chambre des députés, le lundi 11 Janvier, date constitutionnelle de la rentrée parlementaire, un bureau a été constitué à l'issue d'une séance houleuse. Le représentant d'Ennery, Cholzer Chancy, a été élu président de la chambre basse. Parallèlement au sénat, les pouvoirs des 14 sénateurs élus ont été validés à l'issue d'une séance-marathon, a constaté HPN.

La séance en assemblée nationale qui devait avoir lieu pour consacrer, le deuxième lundi de janvier, l'ouverture de la 50ème législature ne s'est pas tenue. Faute de temps ! Selon certains parlementaires approchés par Haïti Press Network.

Cependant, dans les deux chambres les élus ont tenu séance. En effet, les députés dont les pouvoirs ont été validés 24 heures auparavant ont mis en place, à travers une élection, un bureau devant conduire les travaux parlementaires durant la première session ordinaire.

Avec 46 voix, l'élus d'Ennery Cholzer Chancy a pris les commandes de la chambre basse en battant le représentant de Pétion-ville, Jerry Tardieu qui a obtenu 44 voix.

Seuls ces deux parlementaires concouraient à l'élection pour la présidence du bureau. Le député Jacques St-Louis est le vice-président aux séances; Remual Smith, vice-président aux affaires administratives ; Gary Bodeau, questeur ; Gracia Delva, vice-questeur ; Abel Descollines premier secrétaire ; Exinor Hermano, deuxième secrétaire.

Écrit par GA/HPN

Mardi, 12 Janvier 2016 08:56

D'un autre côté, le sénat de la République a validé les pouvoirs des 14 nouveaux sénateurs élus : Carl Murat Cantave, Dieupie Cherubin, Onondieu Louis ; Ronald Lareche ; Antonio Cheramy; Francenet Denius ; Richard Lenine ; Hervé Fourcand ; Jacques Sauveur Jean, Youri Latortue ; Richard Pierre ; Jean-Marie Junior Salomon ; Jean Renel Senatus ; Evaliere Beauplan ; Nenel Cassy.

Au Sénat, les débats qui ont débouché sur la validation de ces parlementaires étaient pour le moins enflammés et la séance a duré plusieurs heures. Les sénateurs se réuniront le jeudi 14 janvier en vue de fixer une date pour la tenue de l'assemblée nationale.